

« ACCÈS SÉCURISÉ »

Montréal, le 7 mai 2013

Chers collègues,

Lors du conseil syndical de 2011, nous avons adopté la proposition S-764 proposée par Bruno Renaud et secondée par Stéphane Collin. Cette proposition demandait à l'exécutif provincial de faire des démarches auprès des autres syndicats d'agents de la paix et de la sûreté du Québec afin de dégager un consensus pour tenter d'améliorer notre régime de négociation.

Comme je vous l'ai déjà mentionné, nous avons dû attendre que les différents syndicats terminent leurs négociations de même que les contestations en vertu de la loi sur l'équité salariale.

Vous trouverez ci-joint le texte de la lettre que j'ai envoyé aux présidents de l'association des policiers provinciaux, des agents de la paix en service correctionnel, des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec pour une rencontre en septembre prochain.

J'ai appris que le gouvernement apportera probablement à l'automne des modifications à la loi de la fonction publique et nous pourrions si un consensus est établi, faire des représentations auprès du gouvernement.

Syndicalement vôtre,

Paul Legault
Président provincial

PL/ml

Montréal, le 7 mai 2013

Association des Policiers Provinciaux du Québec
a/s M. Pierre Veilleux, Président
1981, Léonard de Vinci
Ste-Julie (Québec) J3E 1Y9

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les policiers de la Sûreté du Québec, les agents de service correctionnel, les agents de la protection de la faune, les constables du contrôle routier, les constables spéciaux ainsi que les gardes du corps du gouvernement du Québec, ont le même régime de négociation qui nous interdit le droit de grève ainsi que le droit de « lock-out » pour l'employeur, en échange nous avons droit un arbitrage qui est non exécutoire et qui au cours des années c'est avéré inefficace.

Maintenant que chacun d'entre nous a terminé sa ronde de négociation, que les contestations en vertu de la loi sur l'équité salariale sont terminées et que le programme d'équité salariale est finalisé pour les agents de la paix faisant partie du comité conjoint, je vous invite à une rencontre aux locaux du syndicat des agents de protection de la faune située au 4902, boulevard Gouin Est à Montréal qui pourrait se tenir dans la semaine du 9 septembre prochain.

Le but de cette rencontre est d'échanger sur notre régime de négociation commun à l'aube de la prochaine ronde de négociation. Faire des représentations au gouvernement du Québec qui s'apprête à déposer des modifications à la loi de la fonction publique qui régit les agents de la paix (sauf les policiers de la Sûreté du Québec).

Je vous invite donc à me donner votre disponibilité dans la semaine du 9 septembre en communiquant avec mon adjointe Mme Marie Lucie Lafond au 514-722-0492 et je vous confirmerais la date de la rencontre qui fera l'unanimité.

Au plaisir de vous voir, recevez cher collègue, mes meilleures salutations.

Paul Legault
Président provincial

PL/ml

C.c. : M. Stéphane Lemaire, S.A.P.S.C.Q.
M. René Goulet, F.C.C.R.Q.
M. Serge Lefrançois, S.C.S.G.Q.
M. Éric Létourneau, A.P.G.C.G.Q.